

## AEROPORT, le silence des agneaux !



Lors de sa réunion en date du 9 décembre 2009, en présence d'élus de la majorité de Saint-jean d'Illac, dont Jacques Fergeau, qui n'a rien dit, la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac a approuvé à l'unanimité le maintien de la trajectoire de décollage en piste 23, celle qui provoque le plus de nuisances aux habitants de Saint-Jean d'Illac...

Pour bien comprendre la situation il est nécessaire de reprendre la chronologie d'un dossier sur lequel je me suis fortement engagé dès mon élection en mai 2007.

### 2° semestre 2007 : des travaux de piste nécessaires

Au cours de l'été 2007, en raison de travaux importants mais nécessaires d'entretien des pistes, la tranquillité de la vie illacaise a été fortement perturbée par des survols bruyants de notre commune par des avions au décollage, provoquant de nombreuses réactions.

Ma position, que je défends encore aujourd'hui est simple « Oui au développement de l'activité de l'aéroport, poumon de l'activité économique locale et régionale, mais ceci sous réserve du respect des populations et des territoires survolés ».

### Les actions engagées dès début 2008 :

#### - auprès de la DGSO

Les contacts pris avec la DGAC SO (Direction Générale de l'Aviation Civile du Sud-Ouest) ont conduit à une réunion en date du 28 janvier 2008, au cours de laquelle j'ai défendu les demandes de la Ville de Saint-Jean d'Illac :

-obtention dès 2008 d'un Arrêté Ministériel rendant opposables les « procédures de moindre bruit » applicables à l'Aéroport de Bordeaux Mérignac » ;

-lancement de l'étude d'une nouvelle procédure « AirNav » (Air Navigation) impliquant la mise en place d'une route aérienne radio-guidée et définissant le « Volume de protection Environnementale » pour les décollages en piste 23.

-proposition d'une légère altération de cap pour les avions au décollage, positionnant la nouvelle route à équidistance de Pessac et de Saint-Jean d'Illac ;

-cette procédure, associée à un report à 4 miles nautiques au lieu de 3 du point de virage, avait pour but de repositionner l'ensemble du trafic dans un couloir à l'ouest de la commune, soit au delà du Las.

Ces demandes, soutenues par l'ensemble de mon équipe, ont également été transmises à M. le Préfet de la Gironde début février 2008.

Par ailleurs, une pétition recueillant plus de 400 signatures (dont celles de quelques élus de la Majorité actuelle) a également été adressée sur cette question en juin 2008 à la DGAC SO et au Préfet de la Gironde.

### **- auprès du Secrétariat d'Etat aux Transports**

En septembre 2008, à été organisé à Paris, à ma demande, au Secrétariat d'Etat aux Transports une réunion dont le but était de soutenir les demandes formulées auprès de la DGAC en janvier de la même année.

Ces actions ont apporté les résultats suivants :

-courrier signé le 20 novembre 2008 par Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Transports formalisant l'engagement de la signature de l'Arrêté Ministériel rendant opposables les procédures de moindre bruit et validant l'engagement de la DGAC de mise en place la procédure de guidage satellitaire pour le décollage :

- signature de l'Arrêté Ministériel le 6 mars 2009 applicable sous réserve d'assermentation d'agents de la DGAC. Ces assermentations ont récemment été délivrées, les compagnies ne respectant pas les procédures pourront donc désormais être pénalisées ;

-engagement de l'étude d'une nouvelle procédure AirNav, avec guidage par satellites, qui a fait l'objet d'un présentation en Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport en avril et en décembre 2009.

### **Le refus d'étudier un point de virage à 4 miles nautiques :**

Les 2 premières demandes satisfaites, le seul point, mais non le moindre, qui restait donc à défendre était celui de la mise en oeuvre d'une nouvelle route aérienne contournant totalement par l'ouest Saint-Jean d'Illac. Malheureusement les 2 seuls scenarii étudiés et présentés lors de la réunion de la CCE de décembre 2009 ([http://www.bordeaux.aeroport.fr/sites/default/files/users/user59/CR\\_CCE\\_dec09\\_version\\_signee.pdf](http://www.bordeaux.aeroport.fr/sites/default/files/users/user59/CR_CCE_dec09_version_signee.pdf)), maintenaient la route dans un couloir situé entre le Bourg et le Las. En effet le report à 4 miles nautiques du point de virage et permettant cette nouvelle route, que j'ai demandé dès janvier 2008, n'a pas été étudié par le SNA SO, interdisant de fait cette dernière possibilité.

### **Le renoncement de la municipalité actuelle :**

Ce que je trouve regrettable pour notre commune, c'est qu'au cours de cette réunion aucun de nos représentants, dont Jacques Fergeau, ne soit intervenu pour demander que cette dernière solution soit étudiée. Il est vrai que pour formuler une telle demande il est nécessaire de s'investir sur les dossiers, ce qui n'est pas le cas, chacun le sait, de M. Fergeau. Conseiller Général du canton de Mérignac 2, sur lequel est situé l'aéroport, je ne l'ai jamais entendu prendre position pour la préservation de la qualité de vie à Saint-Jean d'Illac en regard des nuisances générées par l'activité aéroportuaire. Sa seule intervention a consisté en novembre 2008 à dire que le courrier signé par le Secrétaire d'Etat aux Transports constituait un faux en écriture publique, l'argument est un peu court...

Saint-Jean d'Illac continuera donc a subir les nuisances induites par ce survol au décollage entre la Bourg et le Las. Oui bien sûr, étudier une nouvelle trajectoire, n'implique pas quelle-ci soit forcément validée, mais ne même pas exiger qu'elle soit étudiée constitue un **renoncement à défendre les intérêts de la commune indigne de son premier magistrat**. Une nouvelle fois M. Fergeau n'aura fait que de la figuration, ceci est bien dommage !

Hervé Seyve